

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 7/07/22

ID : 074-217400795-20220630-2022_029_DE-DE

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11 + 1 pouvoir
Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Présents : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; LAMBERSENS Dominique

Absents (2) : M. ALBANEL Xavier ; M. BASTARD-ROSSET Benoît

Absente excusée (1) : Mme Florence MEYZIE donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BULEUX

**DELIBERATION
N° 2022/029**

**Vote Subvention Ecole des Clefs pour classe découverte au Plateau des
Glières du 16 au 17 juin 2022**

Le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu de l'école des Clefs signé par la Directrice, Mme Marie-Christine LAFORGE.

Mme LAFORGE sollicite une subvention auprès de la mairie d'un montant de 900 EUR pour participer au financement de la classe découverte au Plateau des Glières du 16 au 17 juin 2022 pour les classes de PS/MS et GS/CP pour 42 élèves.

Le montant total du séjour s'élève à 3 502,80 EUR.

Plan de financement prévisionnel :

Montant total du séjour : 3 502,80 EUR

Participation des parents : 1 260,00 EUR

Subvention demandée à la mairie : 900,00 EUR

Reste à charge pour l'école : 1 342,80 EUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour (dont 1 pouvoir) :

- **DECIDE** d'attribuer à l'école des Clefs une subvention d'un montant de 900 € TTC pour participer au financement de la classe découverte au Plateau des Glières du 16 au 17 juin 2022 pour les 42 élèves des classes de PS/MS et GS/CP ;

- **CHARGE** le maire de signer les documents nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,
Sébastien BRIAND

